

Déclaration préalable de boycott intersyndical

M. Le Président,
Mesdames et Messieurs représentants des directions.

En ouverture de l'exercice 2018, les représentants syndicaux du CHSCT 93, réunis en intersyndicale, ont décidé de procéder au boycott de cette séance du CHSCT du 9 mars 2018.

Nous savons les difficultés pour convoquer ces réunions, et cela entraîne forcément le report de tout le travail en commun que nous pouvons y effectuer.

Cependant, plusieurs éléments nous motivent dans notre choix.

1°) Un élément d'actualité d'abord, concernant le devenir même de notre instance.

Les conclusions des travaux préparatoires engagés par le gouvernement Philippe sur le chantier CAP 2022 ont été rendues publiques il y a peu. Et elles sont explicites. Pour faciliter la « revue », c'est-à-dire l'abandon, de missions de service public, le gouvernement planifie en parallèle un amenuisement des instances représentatives du personnel (IRP). La plus emblématique consistant en la suppression pure et simple des CHSCT !

2°) Un élément propre à notre département ensuite, qui tend à devenir structurel.

Trop de fois, les directions s'emploient d'ores et déjà à contourner notre instance dans les opérations de réorganisation. Tantôt le CHSCT est seulement *informé* (sans qu'un *avis* ne lui soit demandé), tantôt il ne l'est pas du tout ! Mais en aucun cas, il est systématiquement sollicité pour *avis*, alors que c'est la règle !

Et la séance qui nous réunit aujourd'hui n'échappe pas à ce reproche. Avec une méthodologie de surcroît révolue, puisque se limitant seulement à des *fiches d'impact*, et non au nouveau *dossier de présentation* élaboré au niveau ministériel et d'application immédiate ! Pourtant la note d'orientation ministérielle 2018 (point 9 de notre ordre du jour...) est claire là-dessus¹ ! Malheureusement encore une fois nous sommes confrontés à des difficultés récurrentes du fait de l'attitude de la Direction Départementale des Finances Publiques 93.

Tout d'abord, nous allons examiner ce jour l'**accueil sur rendez-vous mis en place par la DDFIP 93** dans au moins 3 Centres des Finances Publiques du département. Encore une fois, nous constatons que vous nous imposez l'analyse d'une restructuration fondamentale des accueils de notre administration alors que vous l'avez déjà mise en place.

Pas une seule analyse préalable, ni même une simple information préalable, pas une seule concertation avec les représentants du personnel pour discuter de la mise en place. Comme à son habitude, la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFIP 93) choisit de mépriser les instances de dialogue social pour nous imposer des choix régis par des considérations d'économies budgétaires, et non de qualité de service public ou de qualité de vie au travail.

Ensuite, concernant la **fermeture du Pôle National de Soutien au Réseau (PNSR)**, la DDFIP 93 et le bureau CE-2B ont décidé de tenter un passage en force en actant que cette fermeture soit soumise pour *information* et non pas pour *avis*. S'agissant d'une restructuration *importante* d'une mission bien particulière devant entraîner un déménagement hors du ressort du département, il est nécessaire que le CHSCT puisse prononcer son *avis* sur le sujet.

Ce déménagement, le CHSCT en a été informé il y a exactement 15 jours. Nous aimerions savoir comment la DDFIP 93 estime que nous pourrions en 15 jours rencontrer les agents du PNSR et aller visiter des locaux qui ne sont même pas dans le ressort de notre direction départementale, le tout pendant les vacances scolaires ?

Comment sommes-nous censés prendre contact avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) du 75 pour organiser la visite des locaux afin de s'assurer qu'ils conviennent bien à l'accomplissement des missions des agents du PNSR ? Comment s'assurer qu'ils ne contreviennent pas aux besoins élémentaires en matière de sécurité et de qualité de vie au travail ? Le pire étant que le CHSCT de la DRFIP 75 n'a pas été informé non plus...

¹ (Note d'orientation ministérielle 2018, p2 : « La fiche d'impact actuelle, centrée essentiellement sur la notion de projet important et non sur l'évaluation de ses impacts sur les conditions de travail des agents, ne permet pas de débattre dans un dialogue social constructif des projets dans les CHSCT. Au cours du 1er semestre 2017, en concertation avec les directions générales, a été conduit un travail de refonte de l'actuelle fiche pour tendre vers l'élaboration d'un dossier de présentation de la prise en compte des conditions de travail dans un projet. Ce document est joint en annexe n°1 et sera utilisé pour les projets présentés CHSCT. [...] L'ensemble des informations collectées pour constituer ce dossier sera transmis aux représentants ds personnels pour que le projet présenté au CHSCT, puisse faire, le plus en amont possible de sa réalisation, l'objet d'un avis de nature à éclairer le comité technique des mesures de de prévention proposées par le CHSCT [...] ».

Comment expliquez-vous cette précipitation ? Pour acter une restructuration statutairement illégale sur la forme ? Nous ne saurons juger du fond en l'absence d'éléments de compréhension ! Les emplois du PNSR, pour un déménagement hors du ressort du département, auraient dû être transférés lors du Comité Technique de Réseau (CTR) DGFIP qui s'est tenu en novembre 2017.

Bercy, qui pilote ce déménagement, n'a pas fait les choses à temps. Alors Bercy tente de passer en force en s'appuyant sur la DDFIP 93. Cette dernière essaie de rassurer les agents en leur disant qu'ils resteront dépendants du 93 même s'ils sont déménagés de force sur Paris : croyez-vous sincèrement que ce discours est rassurant ? L'hypothétique rattachement à Paris qui pourrait avoir lieu en 2019 indique l'aspect précipité et non réfléchi de ce déménagement.

Par ce tour de force, Bercy ôte toute possibilité aux agents de demander à faire jouer leurs garanties de maintien sur le ressort de leur Résidence Administrative d'origine lors d'une CAP Locale. Et aussi elle tente de nous contourner, nous OS et donc d'agir exempté de dialogue social.

Pour notre part, ce passage en force, contraire à toutes nos règles, n'est pas le premier hélas. Néanmoins il est particulièrement choquant, car il s'inscrit dans un contexte de fermeture de services de recouvrement et de trésorerie (La Courneuve).

Par ailleurs, se pose la question des formations organisées par le PNSR. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse sur les solutions de sécurité envisagées pour ces formations. Pourtant elles drainent plusieurs centaines d'agents par an, agents n'appartenant pas à notre administration. Or ces personnels extérieurs vont se retrouver dans des services recevant du public et où sont donc maniées des espèces.

Outre l'aspect sécuritaire, l'aspect organisationnel nous interpelle également. Avez-vous réfléchi aux conséquences de ce déménagement sur les formations ? Quelles possibilités seront données aux agents pour assumer la modification des plannings des salles de formations entraînée par ce déménagement précipité ? Par expérience, nous savons qu'en fin d'année, les salles de formation sont fortement occupées. Quelles seront les conséquences sur le temps de travail et de repos des collègues du PNSR qui subiront des limitations d'accès aux salles de formation à deux jours par semaine, au cas présent les jeudi et vendredi ? Pouvez-vous affirmer que la DDFIP 75 considérera les actions de formations du PNSR comme étant prioritaire ?

La *fiche d'impact* n'aborde pas ces points.

Fiche d'impact qui élude soigneusement plusieurs autres sujets, notamment l'occupation à titre gracieux, fournie par France Agrimer, qui pourrait se poursuivre si Bercy acceptait de payer l'indemnité d'occupation réclamée. Quels tarifs sont proposés ? Pourquoi Bercy refuse alors que le PNSR est idéalement situé au cœur de plusieurs opérateurs de l'État qu'il est amené régulièrement à aider ?

Ensuite, nous rappelons qu'aux côtés de France Agrimer, se trouvent des locaux de Bercy, sis à Montreuil, au sein de l'immeuble Blanqui. Ces locaux disposent d'un matériel de reprographie et de salles de formations qui sont actuellement utilisés par le PNSR dans l'accomplissement de ses missions. Ce positionnement à Montreuil est stratégique ! Qu'en est-il de celui à Paris ?

Au sein de l'immeuble du PNSR, il y a de nombreux bureaux inoccupés. Le PNSR ne dispose que de 4 inspecteurs et du responsable du service. Pourquoi Bercy cherche à imposer ce déménagement forcé et inopiné ? Quel est l'intérêt de Bercy d'envoyer le PNSR à Paganini avec toutes les contraintes générées pour le devenir de leurs missions ou de leurs droits à mutation ? Pourquoi ce choix de Paganini alors qu'un immeuble rattaché à Bercy se trouve à côté du PNSR ?

Avant de pouvoir se prononcer sur l'opportunité d'un transfert du PNSR sur l'immeuble Paganini, nous exigeons un audit afin de favoriser la solution la plus pertinente pour les agents et pour leurs missions. Aussi, nous demandons à ce que soit évalué le coût de l'indemnité d'occupation au sein des locaux de France Agrimer. Enfin, nous demandons au bureau CE-2B de justifier son choix de transférer ce service hors du département, alors que des locaux disponibles et déjà utilisés par les agents du PNSR sont situés à côté. Nous avons été informés par les agents de la Centrale que les bureaux 1149 et 1153 de Blanqui sont actuellement vides et qu'il y a largement la place pour accueillir les agents du PNSR. Pourquoi donc Paganini ?

Nous informerons parallèlement nos bureaux nationaux du non-respect des droits des agents par le bureau CE-2B et son relais local, la DDFIP 93.

Pour conclure

Nous exigeons donc le report de l'examen du projet de déménagement jusqu'à ce que ces demandes soient satisfaites et nous annonçons le boycott du CHSCT jusqu'à ce que nos demandes soient écoutées.

Idem, nous tenons à rappeler que la DDFIP 93 et toute autre direction doit cesser de présenter en CHSCT des restructurations déjà mises en place. Les directions de notre département doivent respecter les règles de gestion et donc soumettre à la concertation dans cette instance de dialogue social qu'est le CHSCT, tout projet de restructuration, avec suffisamment en amont un véritable *dossier de présentation*, au risque de créer un nouveau boycott.

Le 09 mars 2018

Les organisations syndicales SOLIDAIRES – CGT – FO siégeant au CHSCT 93